

Convocation Commission Développement Ski Loisirs

IDENTIFICATION

Votre club de ski est-il concerné par le développement du ski loisir ? Oui Non

Serez-vous présent ou représenté à la réunion d'information de la nouvelle commission Développement du Ski Loisir ? Oui Non

Date de la réunion : **Samedi 29 septembre 2018**
Horaires : **13H30 à 17H**
Lieu : **salle polyvalente du complexe Lery
42 Chemin de la Seyne-sur-Mer à
Ollioules, 83500 La Seyne-sur-Mer**

Combien de personnes de votre club participeront à cette réunion ? _____

Souhaitez-vous participer aux réflexions sur le développement du ski loisir ? Oui Non

Si vous n'êtes pas disponible à cette 1^{ère} réunion, seriez-vous disposé à participer à une prochaine réunion dans une autre région ? Oui Non

Permanences de fonctionnement de votre club :

- Toute l'année ? Oui Non
Uniquement en saison ? Oui Non
Aucune permanence ? Oui Non
Abonnement à l'année ? Oui Non
Abonnement à la saison ? Oui Non
Abonnement à la journée ? Oui Non

ACTUALISATION DES COORDONNEES DU CLUB

Nom du Club	<input type="text"/>	No FFS	<input type="text"/>
Nom Président	<input type="text"/>	N° de téléphone du club	<input type="text"/>
Email du club	<input type="text"/>	Nombre de cadres fédéraux en activité	<input type="text"/>
Fait à	<input type="text"/>	le	<input type="text"/>
		Signature du Président	<input type="text"/>

Ce formulaire doit être rempli et renvoyé par email au plus tard 10 jours avant la date de la réunion, à l'attention de : bernard.tauziac@gmail.com

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

Ci-après au verso

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

- présentation de la Commission Développement Ski Loisir de la FFS → *Céline* [cf. FFS](#)
- rappel du rôle de la FFS → *Céline / Bernard / Michel* [cf. FFS](#)
- présentation de la Commission DSL du CS AP, plan d'action et objectifs → *Bernard / Michel* [cf. programme CS AP validé](#)
- Organisation commission Développement ski loisir du CS AP → *détermination d'un interlocuteur relais indispensable à mettre en place dans chaque club*
- présenter le projet de [PND](#) 2018-2022 → *le nouveau PND sera dressé après les rencontres avec les acteurs sur chaque territoire, pour être cohérent avec les besoins, les expériences et pratiques de chaque acteur* → *Céline* [cf. FFS](#)
- rappel des engagements, obligations et prérogatives des cadres fédéraux → *Michel / Bernard* [cf. guide des formations des cadres FFS](#)
- rappel des responsabilités des Présidents de Clubs → *Michel / Bernard* [cf. FDC](#)
- Réflexion et construction de la démarche de développement du ski loisir avec toutes les parties intéressées en partant des clubs → *Céline* [cf. FFS](#)
 - inventorer les freins au développement dans les clubs rencontrés
 - analyser les raisons des désaffections des cadres et des adhérents
- état des lieux et recensement des besoins de développement des clubs → *Bernard / Michel* [cf. cartographie des clubs](#)
- **DIVERS**
 - Bilan des cadres par club, avec statut valide et non valide
 - Programme des futures formations de la FDC
 - Programme d'accompagnement au développement ski loisir
 - mobiliser des acteurs locaux pour que les actions soient initiées et vivent
 - proposition d'actions de développement (REX d'autres CS et autres actions ayant fait leurs preuves : « esprit racing », initiation télémark, initiation ski de vitesse, initiation snowboard, initiation ski cross, initiation courses slalom parallèle, bordeur cross, combi race, courses de type promotion..)
 - Outils principaux
 - le Plan National du Développement (PND 2018-2022)
 - la cartographie de tous les clubs Alpes Provence à actualiser périodiquement
 - programme de formation des cadres fédéraux
 - **pour les Présidents de Clubs** : les trophées du développement et du bénévolat : <http://www.ffs.fr/news/remise-des-trophees-du-developpement-et-du-benevolat-45743>
 - **pour les Cadres Fédéraux**
 - canal sport : <https://www.canal-sport.fr/fr/ski-formations>
 - ski forme : <http://www.ski-forme.fr/>

Attention ! à compter de cette saison, les cartes de réduction DSF, mises à disposition par le partenaire de la FFS « Domaines Skiabiles de France » seront prioritairement attribuées aux clubs manifestant un intérêt pour le développement du ski loisir, évalué par : le nombre de titre FFS vendus la saison précédente, le nombre de moniteurs fédéraux en activité, la validité de leur statut (recyclage fait inférieur à 3 ans), la participation aux réflexions de la Commission Développement Ski Loisir, la participation aux activités proposées par la Commission DSL du CS AP